

0491260D
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE FRANCOIS VILLON
AVENUE FRANCOIS VILLON
49130 LES PONTS DE CE
Tel : 0241449052

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 42

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2023

Réuni le : 28/11/2023

Sous la présidence de : Gilles Ernoult

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention_adhésion_marché_UGAP_gaz_2025: Les membres du Conseil d'Administration approuvent la convention d'adhésion proposée qui permet d'intégrer le collège dans une procédure d'appel d'offres public de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés menée par l'UGAP. L'embarquement sur cette procédure engage l'établissement à compter de la date de la signature de la présente convention jusqu'au terme du marché fixé au 31/12/2028. Date de début de fourniture : 01/07/2025. Les membres du Conseil d'Administration autorisent de ce fait le chef d'établissement à signer la convention proposée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0